



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 2015-111**

**CONVENTIONS ET AVENANTS**

**19 - Travaux d'entretien et de restauration des rivières le Croult et le Petit Rosne et des bassins de retenue (Marché E15) – Avenant n° 1 au Lot 1 : Entretien des bassins de retenue**

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

**Présents : 40**

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsout), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 5**

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,  
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,  
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsout, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsout,  
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,  
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

**Présents sans droit de vote : 2**

## CONVENTIONS ET AVENANTS

### 19 - Travaux d'entretien et de restauration des rivières le Croult et le Petit Rosne et des bassins de retenue (Marché E15) – Avenant n° 1 au Lot 1 : Entretien des bassins de retenue

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public concernant l'entretien et de restauration des rivières le Croult et le Petit Rosne et des bassins de retenue, lot 1 entretien des bassins de retenue, a été attribué à la société ECT espaces verts, le 15 décembre 2014, pour un montant de 209 550,00 € HT.

Des prestations complémentaires ont été réalisées suite, notamment, au nettoyage du bassin des Prés de la Motte à Goussainville liées aux occupations illégales. L'avenant n° 1, d'un montant de 20 000 € HT, constitue une augmentation de 9,54 % du marché initial. Le montant total du marché initial est donc porté à 229 550 € HT. La commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre 2015, a donné un accord à la passation de cet avenant. Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2015, chapitre 011, article 61523.

Ceci exposé,

Après avoir entendu le rapport de Mme Marie-Claude CALAS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code des marchés publics,

**Vu** le marché public pour l'entretien et restauration des rivières le Croult et le Petit Rosne et des bassins de retenue, lot 1 : Entretien des bassins de retenue (marché E15),

**Vu** l'accord de la Commission d'Appel d'Offres du 30 novembre 2015,

**Vu** l'avenant n° 1 pour un montant de 20 000,00 € HT,

**Considérant** la nécessité de réaliser des prestations complémentaires suite notamment au nettoyage du bassin des Prés de la Motte à GOUSSAINVILLE liés aux occupations illégales des parcelles,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1 - Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public d'entretien et de restauration des rivières le Croult et le Petit Rosne et des bassins de retenue, lot 1 : Entretien des bassins de retenue (marché E15) pour un montant de 20 000,00 € HT, soit une augmentation de 9,54 % du marché initial,

**2 - Prend acte que** les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2015, chapitre 011, article 61523,

**3 - Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant n° 1.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.